

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le

ID : 033-213303258-20230131-2023_02_01_04-DE



Nombre de Conseillers :
En Exercice : 14
Présents : 10
Votants : 12

Date de Convocation :
26 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 31 janvier, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Plassac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal.

Présents : Mrs BERNARD, HILARION, VIGNON, DUKERS, DUPONT, EPAUD et Mmes BOUSSARD, BOUTEVILAIN, CLAUSS, DERMONT,

Absents excusés : Mrs BETTES (pouvoir à M. BERNARD), LABORDE (pouvoir à M. DUPONT), REBELO Mme BODEI,

Secrétaire de Séance : Mme BOUTEVILAIN

Objet : Tarifs du port 2023

Sur proposition du responsable du port, M. DUPONT, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs des emplacements du port pour l'année 2023 de 5 %. Les tarifs sont donc les suivants :

Longueur du bateau en m	Tarif HT Commune	Tarif HT Hors Commune
Jusqu'à 5,99	195 €	250 €
6 à 6,49	223 €	295 €
6,50 à 6,99	255 €	340 €
7 à 7,49	285 €	388 €
7,50 à 7,99	312 €	431 €
8 à 8,49	348 €	474 €
8,50 à 8,99	378 €	518 €
9 à 9,49	407 €	559 €
9,50 à 9,99	438 €	603 €
Au-delà de 10	469 €	648 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des votants, (1 abstention) d'augmenter les tarifs pour l'année 2023 comme présentés ci-dessus

La secrétaire de Séance

*Pour copie conforme au registre,
Fait à Plassac, le 31 janvier 2023
Le Maire, Jean-Louis BERNARD*